



Les Amis de Marcel Rudloff

Assemblée Générale 2023 : procès-verbal

Ce rapport est le compte-rendu de l'assemblée générale 2023 de notre Association, la 26^e, appelée à statuer sur l'exercice 2022. Une nouvelle fois, elle a eu pour cadre le Cercle européen à Strasbourg (dont nous sommes membre). Après la partie statutaire, les participants ont pu écouter une conférence de Gérard Cardonne, autour de son dernier ouvrage : « Le Violoniste de Sarajevo », avant de partager un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Après avoir salué chaleureusement les membres présents, en les remerciant de s'être déplacés en ce samedi matin, le président proposa à l'assemblée d'observer un moment de recueillement pour la mémoire de Marcel et Marguerite Rudloff et les disparus de la famille, ainsi que pour les membres de l'association décédés depuis la dernière assemblée générale : Marie-Hélène Hamm-Ulrich, Albert Mursch, Alain Howiller et Jean-Paul Costa ; une pensée aussi pour Jean-Louis Hoffet, fondateur des Sacrées Journées de Strasbourg (Prix de la tolérance 2023).

Ayant fait observer préalablement que l'assemblée est régulièrement constituée, avec 26 membres présents et 23 excusés, dont 20 ayant transmis un pouvoir (soit 46 votants), le président passa à l'ordre du jour. Tout d'abord a été approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente assemblée générale, tenue le 25 juin 2022, et dont le projet avait été adressé aux membres et figure également en consultation sur le site internet de l'Association. Il avait donné lieu à une demande de précision de la part de Claude Fleck, au sujet de la rédaction de la résolution 5, intégrée dans la version finale. .

1. Rapport moral et d'activités

Une fois de plus, nous sommes dans la situation paradoxale où pour respecter les dispositions statutaires, nous devons formellement nous prononcer sur le bilan d'activités de l'année civile de référence 2022, alors que nous arrivons à la fin du premier semestre de l'année 2023, dont nous aurons à parler lors de notre assemblée générale de l'année prochaine. Certes, l'exercice intellectuel à fournir est un peu compliqué, d'autant plus que l'essentiel de nos actions est généralement concentré sur les premiers mois de l'année.

La frustration est particulièrement forte cette année, alors que nous sommes en plein dans la célébration du Centenaire de la naissance de Marcel Rudloff, avec un programme et un contenu d'une densité inédite. Je me vois difficilement ne pas évoquer d'ores et déjà ces moments exceptionnels que nous avons vécus et partagés depuis le début d'année. Vous comprendrez donc, je pense, que je ne m'attarde pas trop sur le bilan de 2022, évoqué dans les grandes lignes lors de la précédente assemblée générale, comme cela ressort du procès-verbal que vous venez d'adopter à l'instant.

En conséquence, voici le rappel des faits et événements majeurs de l'année de référence 2022, année normale après deux exercices antérieurs largement contrariés par la pandémie et ses conséquences au plan de la vie sociale. Le présentiel a repris le dessus sur le lien virtuel et les échanges épistolaires.

Ainsi, le Conseil d'administration dont je ne me lasse pas de rappeler l'implication et l'assiduité, s'est réuni à cinq reprises : les 24 janvier, 19 avril, 5 septembre, 20 octobre et 13 décembre, toujours dans les locaux de la Région qui nous met aimablement à disposition la salle « Marcel Rudloff », grâce à la complicité de Sandrine Schneider.

La procédure de sélection et de désignation du lauréat du Prix de la Tolérance s'est à nouveau faite selon le schéma habituel, pilotée par le président du jury, Louis Oster : appel large auprès des membres pour identifier des lauréats potentiels, instruction et validation des propositions recueillies, hiérarchisation et classement par les membres du Conseil d'administration, et choix final sous la forme d'une décision collégiale, lors d'une séance de travail ad-hoc du Conseil d'administration.

Le choix s'est porté sur Ariane Geiger Hiriart, une alsacienne aussi étonnante qu'attachante, engagée depuis de longues années dans diverses actions humanitaires, et en particulier, depuis plus de 20 ans, pour l'éducation des jeunes filles en Afghanistan, dans un contexte particulièrement difficile. La remise solennelle du Prix a eu lieu le 3 juin, lors d'une cérémonie très émouvante, en présence de la lauréate et d'une belle assistance. Ce fut l'occasion pour notre association de retrouver, avec plaisir, le lieu emblématique de la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

L'autre événement phare est le Prix Jeunes, qui s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées d'Alsace, et pour lequel nous avons enregistré un regain d'intérêt après les deux années perturbées. Le jury a examiné 11 dossiers très intéressants, parmi lesquels il en a récompensé trois, présentés respectivement par :

- le lycée Camille Claudel, de Molsheim,
- le collège Poincaré, de Saverne, et
- les collèges de Bourzwiller (maître d'œuvre), Kennedy et Villon, de Mulhouse, autour d'un projet conjoint.

La cérémonie de récompense, présidée par le recteur Olivier Faron, a eu lieu le 22 juin, dans les locaux du Rectorat à Strasbourg, en présence de représentants des lauréats et des partenaires, ainsi que des membres du jury. Rappelons que depuis 2002, les Prix Jeunes ont permis de mettre en exergue, pour des actions et projets exemplaires en matière de tolérance : 27 lycées (16 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin) pour 38 dossiers, 23 collèges (15 dans le Bas-Rhin et 8 dans le Haut-Rhin) pour 31 dossiers, et 14 écoles (10 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin).

Quelques jours après, le 25 juin, s'est tenue notre assemblée générale annuelle, dans les locaux du Cercle européen. La partie statutaire a été suivie d'un remarquable témoignage de notre ami François Brunagel qui, à partir de sa longue expérience européenne, a donné sa perception de « *L'état de l'Union, en période de guerre sur le continent européen, et après la présidence française* ».

A noter également :

- le 13 septembre, à l'initiative de Fabienne Keller, la participation de plusieurs membres à une rencontre avec notre ancien lauréat Pietro Bartolo, pour la présentation du film « Nour », au Cinéma Vox ;
- du 2 septembre au 2 octobre, à l'initiative de la Ville de Vandœuvre, l'exposition consacrée à Freddy Ruhlmann, auquel nous devons la création de notre logo et de nos trophées ;
- le 28 novembre, la rencontre de notre président avec le Recteur Olivier Faron, pour pérenniser et faire le bilan des Prix Jeunes ;
- le 1^{er} novembre, comme tous les ans, une délégation, avec votre président et le vice-président, Albert Hamm, a fleuri la tombe Rudloff, au cimetière de Cronembourg, en présence de la famille et des représentants de la Ville et de la Région.

Au total, l'année 2022, a connu une activité conforme à notre modèle désormais bien installé et dont l'essentiel est consigné sur le site (www.marcel-rudloff-tolerance.com), la mémoire vivante de notre association dont nous avons décidé de confier le relookage et le suivi à un professionnel, Nicolas Mahler. A côté de documents, archives et supports multimédias consacrés à Marcel Rudloff, on y trouve les discours et prises de parole lors des cérémonies, ainsi que des photos dont nous avons les droits, et des références aux articles de presse. Les DNA, l'Ami Hebdo et d'autres supports, en particulier France Bleu Elsass, parlent régulièrement de nos manifestations majeures. On peut y lire aussi le livre (épuisé) d'Alain Howiller.

Venons-en maintenant à l'année en cours, marquée par plusieurs événements pour célébrer le centenaire de la naissance de Marcel Rudloff. Le Conseil d'administration a décidé d'y consacrer un montant de plus de 10 K€ prélevés sur nos réserves. Dès le mois de septembre 2022 sont nées plusieurs idées et initiatives, développées et concrétisées par un groupe de travail composé de membres de l'association, d'administrateurs, mais aussi de personnalités extérieures, notamment autour de la Maison de l'Avocat, avec laquelle nous avons engagé un partenariat exemplaire et, nous l'espérons, durable. Comment ne pas se réjouir du formidable engouement suscité par ces événements. A juste titre, notre association peut éprouver une très grande fierté à la fois pour avoir ainsi remis en mémoire à l'opinion l'homme et son œuvre, plus de 25 ans après sa mort, mais aussi pour avoir provoqué une couverture tout à fait exceptionnelle dans les médias, en particulier la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.

C'est une belle reconnaissance pour notre action depuis la création de l'association Et aussi un hommage à tous ceux qui nous ont fait confiance, en premier lieu, vous les membres fidèles, dont la plupart sont avec nous

depuis le départ, mais aussi les partenaires institutionnels, notamment la Région et la Ville qui nous ont fait confiance sans faillir depuis le départ. Avec satisfaction nous pouvons dire : mission est accomplie, et notre engagement était juste et légitime. *La table ronde historique consacrée plus particulièrement à l'homme politique a démontré que le message et les valeurs que Marcel Rudloff restaient pertinents et actuels.*

Le programme élaboré et développé pour marquer ce centenaire a porté sur une belle série d'événements et de rencontres, ouvertes au public, pour rappeler le souvenir et les multiples responsabilités de l'homme.

- En hommage au militant chrétien et croyant qu'il fût, le point de départ a été une messe d'action de grâce célébrée, par le Chanoine François Geissler, le jour anniversaire du 15 mars, en la Cathédrale de Strasbourg (Chapelle Saint Laurent).
- Quelques jours après, le 23 mars (date anniversaire de son décès en 1996), à la Maison de l'Avocat (rue du Général Frère), ce fut le vernissage de l'exposition (23 mars au 23 juin) qui a rappelé les valeurs qui ont guidé l'homme et présenté ses nombreux engagements.
- Une première table ronde (23 mars) sur le thème « le juriste », avec la participation de plusieurs confrères avocats et spécialistes du droit (Jean Paillot, Denis Atzenhoffer, Benjamin Fargeaud, Eric Sander, Jean-Paul Wachsmann et Monique Nadal).
- Une deuxième table ronde (13 avril) a évoqué « le militant politique et l'élu alsacien », animée par Yolande Baldeweck, avec la participation de Jean-Marie Bockel, Germain Gengenwin, Daniel Hoeffel, Fabienne Keller, Roland Ries et André Reichardt. Un moment historique où il est apparu clairement que le message de Marcel Rudloff et les valeurs qui l'animaient restent actuels et pertinents.
- Une troisième table ronde (4 mai) a exploré « le militant associatif et chrétien », animée par Bernard Deck, elle a réuni Odile Uhrlich Mallet, Jean-Luc Hiebel et François Hatterer.

Toutes ces rencontres se sont déroulées à la maison de l'Avocat et ont attiré un public, bien au-delà des membres et sympathisants habituels de l'Association. Elles ont enrichi notre « livre d'or » que le Conseil d'administration a d'ailleurs décidé de faire calligraphier pour fixer la mémoire des grands moments.

Par le hasard du calendrier, imposé par la Cour européenne des Droits de l'homme, a eu lieu, dans la même période (17 mars), dans la grande salle d'audience, la cérémonie solennelle de remise annuelle du « Prix de la Tolérance Marcel Rudloff » attribué, pour 2023, à l'association « Les Sacrées Journées de Strasbourg ». Nous reviendrons bien évidemment là-dessus, lors de notre prochaine assemblée générale, de même que sur le Prix Jeunes 2023 (5 dossiers pour 2 lauréats).

Au terme de ce rapport annuel, il est d'usage d'évoquer rapidement l'état de l'Association, créée, rappelons-le en 1997, et les perspectives. Un double constat s'impose à cet égard.

D'une part, une situation encore saine, du point de vue financier, comme va nous le confirmer dans un instant notre trésorier. Grâce à une gestion sage et prudente des ressources provenant des subventions et des cotisations, nous avons ainsi pu dégager les moyens nécessaires pour financer les dépenses exceptionnelles liées à la célébration du Centenaire, qui impacteront les comptes de l'exercice 2023, en cours.

D'autre part, une évolution préoccupante dans la durée, qui rendra de plus en plus difficile l'équilibre annuel des comptes. Ceci, en premier lieu, parce que le nombre de cotisants est sur une tendance à la baisse, car nos membres historiques disparaissent progressivement et ne sont pas tous remplacés par de nouveaux adhérents, malgré tous nos efforts et les petits frémissements après chaque manifestation significative. Et pourtant le nombre de sympathisants, à en juger par la fréquentation de nos événements, ne baissent pas, contrairement au socle des cotisants : que nous avons toutes les difficultés à stabiliser désormais autour de 70 à 80 personnes, dont certains sont heureusement plus généreux que la cotisation de base. De plus de 120 membres au départ, ils ne sont plus que 71 pour 2022, contre 63 pour 2021, 80 pour 2020, 88 pour 2019.

Mais aussi, en second lieu, parce que les subventions de nos partenaires institutionnels, qui représentent une part croissante de nos ressources, ne sont pas garanties pour l'avenir, car soumises à des procédures de plus en plus complexes et lourdes. Pour autant, je saisis l'occasion pour dire, une fois de plus, notre profonde reconnaissance à la Région Grand Est et à la Ville de Strasbourg, car sans leur aide notre action ne pourrait pas être aussi importante. De plus, il n'est pas sain que cette part augmente et que l'autre régresse.

Ce qui ne diminue pas, c'est l'abnégation, le dévouement et la fidélité de ceux qui font vivre l'Association. En votre nom à tous, je remercie très chaleureusement : au premier rang Albert Hamm (qui a accepté, en plus, le rôle de Président du Jury du Prix de la Tolérance) et Bernard Scharly, toujours très disponibles et qui nous consacrent beaucoup de temps, tous les deux, mais aussi tous les autres piliers, notamment les quelques

administrateurs qui ne manquent aucune réunion et sont toujours disponibles. Avec le risque d'en oublier, je veux citer notamment celles et ceux qui sont le plus mis à contribution : Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban-Ruhlmann, Benoit Stein et Jean-Paul Brion, et Geneviève Louisadat qui est venue compléter le rejoint le Conseil d'administration, en acceptant la charge de secrétaire générale.

Une mention particulière, aussi à toutes les bonnes volontés qui nous ont rejoints pour la célébration du Centenaire : avec une palme pour Jean Paillot qui a joué un rôle déterminant, directement mais aussi comme interface avec le Barreau et la Maison de l'Avocat. Merci, de même, à François Geissler, Denis Atzenhoffer, Yolande Baldeweck, Bernard Deck, Roland Ries, et Driss Ayachour.

Un mot enfin pour dire notre profonde reconnaissance à Louis Oster qui a décidé de quitter le Conseil d'administration et la responsabilité de président du jury du Prix de la Tolérance, assurée désormais par notre vice-président Albert Hamm. Louis a rempli la mission avec dévouement, abnégation et compétence depuis 15 ans, à la suite de Pierre Pflimlin (1998-2000) et de Jean-Marc Bischoff (2001-2005). Nous lui devons une énorme reconnaissance.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport financier, du trésorier Bernard Scharly. Puis, nous écouterons le rapport de notre réviseur aux comptes, Jean-Bernard Roemer, auquel nous disons notre gratitude pour ce travail qu'il fait généreusement depuis de très longues années et que nous espérons qu'il acceptera de continuer.

2. Rapport financier

❖ Comptes de résultat 2022

- **Les produits** de l'année 2022 ont été de 11 175 € contre 9 890 € en 2021. Ce montant se décompose ainsi :
 - 4 575 € de cotisations contre 3 290 € en 2021 avec 71 cotisants contre 63 en 2021.
 - 6 600 € de subventions comme l'année précédente.Les subventions ont été versées par le Grand Est, la Ville de Strasbourg et la Collectivité Européenne d'Alsace.
Les provisions pour 2022 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 12 500 €.
Les produits financiers ont été de 358.48 € contre 129.49 € en 2021.
- **Les charges** de l'exercice 2022 ont été de 12 504.12 € contre 9 646.89 € en 2021. Elles se décomposent ainsi :

- Prix distribués :	5 250.00 €
- Coût des manifestations :	4 739.68 €
- Coût de fonctionnement :	2 514.44 €
- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2023 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

- Prix de la Tolérance 2023 :	9 000 €
- Prix Jeunes 2023 :	3 500 €

L'exercice se solde par une insuffisance de 970.64 € contre un excédent de 372.60 € en 2021.

❖ Comptes de bilan 2022

- **L'actif est composé :**
 - du solde de nos comptes bancaires pour 42.683.33 €
 - de charges constatées d'avance pour 844.90 €
- **Le passif comporte :**
 - Le fonds de réserve de notre association qui se monte à 29 698.87 € après affectation du résultat comptable de l'exercice 2021.
 - les provisions pour charges de l'exercice 2023, à hauteur de 12 500 €.
 - un chèque émis et non débité de 250 €, et des charges à payer pour 50 €.
 - des produits constatés d'avance pour 2 000 €
 - l'insuffisance comptable de 2022 pour 970.64 €.

COMPTES ANNUELS 2022

ACTIF (€) au 31/12/2022	PASSIF (€) au 31/12/2022
<p style="margin: 0;">: Saldes bancaires : 42 683.33</p> <p style="margin: 0;">Charges constatées avance_ 844.90</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="margin: 0;">Total de l'actif 43 528.23</p>	<p style="margin: 0;">Fonds de réserves au 31/12/21 : 29 698.87</p> <p style="margin: 0;">Insuffisance 2022 - 970.64</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="margin: 0;">Fonds de réserves au 31/12/2022 28 728.23</p> <p style="margin: 0;">Provisions : 12 500,00</p> <p style="margin: 0;">Chèque émis et non débité 250.00</p> <p style="margin: 0;">Charges à payer 50.00</p> <p style="margin: 0;">Produits constatés d'avance 2 000.00</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="margin: 0;">Total du passif 43 528.23</p>
CHARGES	PRODUITS
<p style="margin: 0;"><u>Charges totales</u> : 12 504.12</p> <p style="margin: 0;">dont :</p> <p style="margin: 0;">Prix distribués 5 250.00</p> <p style="margin: 0;">Manifestations 4 739.68</p> <p style="margin: 0;">Fonctionnement 2 514.44</p> <p style="margin: 0;"><u>Provisions pour 2023</u> 12 500,00</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="margin: 0;">Total 25 004.12</p>	<p style="margin: 0;"><u>Cotisations</u>: 4 575..00</p> <p style="margin: 0;"><u>Subventions</u> : 6 600,00</p> <p style="margin: 0;">- Grand Est 3 600,00</p> <p style="margin: 0;">- Ville de Strasbourg 2 000,00</p> <p style="margin: 0;">- CEA 1 000.00</p> <p style="margin: 0;"><u>Produits</u> : Total : 11 175,00</p> <p style="margin: 0;"><u>Produits financiers</u> 358.48</p> <p style="margin: 0;"><u>Reprise de provisions</u> 12 500,00</p> <p style="margin: 0;">Insuffisance 2022 970.64</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="margin: 0;">Total des produits 25 004.12</p>

